

La campagne de recrutement de nouveaux membres de l'Association pour l'air pur bat son plein

JOLIETTE, le 11 mars 2007 -- L'Association pour l'air pur (ALAP) tient à profiter de la couverture médiatique récente des périodes de smog hivernal et des problèmes de santé causés par le chauffage au bois résidentiel pour rappeler que de plus en plus de gens des quatre coins de la province lui font part de ces graves problèmes et que la situation se dégrade constamment. Elle réitère que le chauffage au bois résidentiel n'est aucunement règlementé au Québec et qu'il est plus que temps que le gouvernement québécois cesse de tergiverser dans ce dossier.

Tout récemment, les conclusions de deux articles scientifiques sont venues corroborer ce que les intervenants en santé environnementale ont déjà établi comme constat; la combustion du bois émet des substances irritantes, toxiques et cancérigènes qui provoquent de graves problèmes de santé. Dans une vaste étude publiée en février 2007 dans le *New England Journal of Medicine*, des chercheurs américains ont conclu que l'exposition à long terme aux particules fines de diamètre plus petit ou égal à 2,5 micromètres (PM2.5) augmente les risques de maladie cardiovasculaire chez les femmes post-ménopausées. Bien que les sources d'émission de PM2.5 soient multiples, au Québec, près de la moitié de ces particules fines (48 %) proviennent du chauffage au bois résidentiel. Dans une deuxième étude qui vient de paraître dans le *American Journal of Epidemiology*, des chercheurs montréalais (CHUM, INRS, Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal) présentent des résultats qui démontrent que chez des sujets qui habitent Montréal et ses banlieues, le risque de développer un cancer du poumon est deux fois plus élevé chez les femmes qui ont été exposées à des méthodes de chauffage ou de cuisson utilisant des combustibles traditionnels tels le bois, le charbon ou le gaz.

Cependant, en dépit des preuves irréfutables qui s'accumulent sans cesse et qui démontrent les effets néfastes de la fumée de la combustion du bois, l'ALAP déplore le fait que plusieurs instances tentent toujours de minimiser les effets nocifs du chauffage au bois. Par souci de protection de la santé publique, l'Association croit que le temps est venu de définir comme premier objectif de réduire la pollution causée par le chauffage au bois en réglementant immédiatement son utilisation. Tout comme les experts en santé environnementale, L'ALAP considère que le chauffage au bois ne devrait être utilisé que lorsque des moyens de chauffage moins polluants ne sont pas disponibles. Le gouvernement québécois devrait conséquemment définir des programmes d'aide à la conversion à l'hydroélectricité; une énergie plus propre et renouvelable que les Québécois ont la chance de pouvoir produire en quantité suffisante. Il serait également judicieux de sensibiliser la population de façon plus directe par rapport à cette problématique et de définir de meilleurs outils pour amener les gens à modifier leurs comportements, notamment lorsque des périodes de smog hivernal se produisent.

L'ALAP incite les gens intéressés par le dossier du chauffage au bois à s'informer de façon adéquate en consultant son site Web ou en visitant les sites Web d'instances dont la santé publique est le premier intérêt. Aussi, puisque la campagne de recrutement de l'ALAP bat son plein, celle-ci invite ceux et celles qui ont à cœur de respirer un air de qualité à devenir membres dans le but de renforcer ses actions.

<http://www.alap.qc.ca/>

http://www.alap.qc.ca/Documents/ALAP_CampagneRecrutement_2007.pdf

Voir aussi : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/>

- 30 -

Source : ALAP
Information : (450) 759-9375
info@alap.qc.ca
www.alap.qc.ca